



Question sur le cannabis au volant devant chez soi?

Par rem04, le 12/04/2009 à 20:50

bonjour;voilà je me suis fais arrêté par la gendarmerie de mon canton (riez 04) le 10 03 2009 pour un controle de papiers.je les avais pas sur moi.étant a 50m de mon domicile je demande aux gendarmes si je peut aller chercher mes papiers chez moi (a pied).ils acceptent. de retour (3min),ils verifient tout et je suis en regle.ils me posent ensuite la question:avais vous consommé de l'alcool?je repond non (ce qui était vrai) puis ,avais vous consommé des stupefiants ? j'hesite (j'avais fumé un joint de cannabis quelques heures avant),sur ce, ils me mettent la pression en me disant que si je ment ce sera pire ,qu'ils vont de toute facon me faire passé le narcotest et tout ca.

je leurs dit la verité en disant que j'avais fumé un peu avant.je vide mes poches ,j'avais RIEN. et rien dans mon vehicule.

sur ce un des gendarme me demande si ,a mon domicile (donc en vu des gendarmes à 50m) je n'ai rien?je dis que non.

et la; coup de pression;ils me disent qu'ils me croient pas et qu'un chien est dans une commune voisine et qu'ils vont le faire venir(garde a vue,perquisition...);un des deux telephone ou fais "semblant"de telephoner pour le chien...

la ;je leur dit que j'ai quelques "petards" a la maison.ils me disent : emmener nous.

j'ai donc emmener les deux gendarmes a mon domicile,dans mon salon, ou je leur ai remis une petite boite avec ce que j'avais(8 ou 10g de cannabis).ils me demande ou je l'ai acheter je repond a Marseille dans une cité.

ensuite ils m'enmennent chez le docteur pour le test urinaire puis sanguin.positif au cannabis mais ca je leur avais dit.

je signe la deposition et ils me disent que j'aurai rien vu ma situation.

convocation a la gendarmerie le 10 04 2009

pour signé les resultat du test (16 nanogramme/litre de sang)ils ont pas été capable de me dire a quoi ca correspond et me disent que je suis convoqué au tribunal le 7 juillet: quels sont les risques?avait ils le droit e rentré chez moi comme ca?ont ils le droit de mettre la pression au gens comme ca?et dans les rapport ils ne parlent pas de la drogue saisie pourquoi?

sachant que: je travaille et gagne environ 700 euros par mois(ouvrier agricole),que j'ai pas de casier judiciaire,que j'ai jamais eut d'accident a tort , jamais eu affaire a la justice et tout mes points sur mon permis.je suis un citoyen lambda,j'ai 32 ans et vit en concubinage.
d'avance merci.

Par Tisuisse, le 13/04/2009 à 08:43

Bonjour,

Lisez ceci :

http://www.experatoo.com/droit-routier/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm

Vos réponses sont dans ce post-it.

Si vous avez besoin d'autres infos, ce sera volontiers que nous vous apporterons des réponses.